



## Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél.  
01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr  
snuisudtresor.fr

Paris le 20 juillet 2010

### **Liminaire CAP de titularisation**

### **Compte rendu de la CAP de titularisation**

En réponse aux déclarations liminaires, le président de la CAP a renvoyé l'essentiel des sujets aux discussions à venir dans le cadre des Groupes de Travail sur les règles de gestion et sur la formation. Il estime que de nombreuses questions ont été identifiées par la direction générale comme devant faire l'objet d'échanges approfondis afin de construire les futures formations communes. Concernant le stage pratique, il a réaffirmé l'attachement de la Direction Générale à ce que celui-ci soit organisé conformément aux dispositions qui le régissent, précisant que des rappels en ce sens avaient été faits aux directions. L'Union a rappelé au président que tous les ans, de nombreuses directions d'affectation s'affranchissent des consignes du PBO sur le SPM et des directives de l'école et de la DG. Nous avons insisté sur le fait que la situation déficitaire en emploi était de nature à amoindrir la qualité du stage. La direction générale a pris note de nos inquiétudes mais nous a semblé trop confiante dans son réseau. Cette CAP a été l'occasion pour l'Union de rappeler notre opposition et nos critiques par rapport au SPM et nous avons demandé à nouveau que l'école ait autorité sur la maîtrise du SPM et sur les stagiaires en stage pratique.

Nous avons eu un échange intéressant sur le contrôle des connaissances, l'administration semblant enfin comprendre qu'il est temps de le réformer. Pour l'heure, la représentante de la DRF qui pilote les écoles a précisé que l'administration avait pris la mesure des distorsions de traitement qui avait eu lieu autour de l'évaluation des enseignements CMFI et elle a tenu à préciser que les questions CMFI seront identiques dans les écoles et surtout plus cohérentes par rapport aux enseignements vus en CMFI.

Globalement les élus en CAP, ont regretté l'absence des directeurs d'établissements (ENI et ENC) en effet, certaines pratiques divergent d'un établissement à un autre (modalité d'organisation des cours de soutien, élaboration de la NAG, etc...). Visiblement, l'opérateur de formation ne semble pas disposer de tous les éléments de contexte. En effet, entre les orientations de pilotage et les pratiques sur le terrain école, il y a trop de fluctuations. L'Union a rappelé que la formation initiale ENI doit tendre vers l'unicité la plus fine possible entre les deux établissements.

Pour l'avenir, nous souhaitons que la direction de l'ENFiP soit en capacité de piloter et coordonner de façon homogène les différentes formations initiales afin d'éviter des pratiques différentes d'un établissement à un autre, dès lors que le public de stagiaires concerné est commun.

Nous avons rappelé aussi qu'il est important de favoriser des méthodes pédagogiques actives, privilégiant la synergie au sein des groupes. Les difficultés rencontrées par certains stagiaires démontrent qu'il n'y a pas assez de travaux pratiques en cours et que les actions de soutien ne sont pas assez systématiques et pointues. Par ailleurs, nous avons rappelé que les enseignants doivent être en capacité de présenter leur cours dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas lorsqu'ils doivent intervenir sur des matières qu'ils n'ont pas le temps de maîtriser.

La CAP a examiné la situation de 15 stagiaires n'ayant pas à l'issue de la scolarité pu obtenir la moyenne minimale de titularisation de 10. Le jury d'examen qui se réunit à l'issue de la scolarité a proposé la validation de la scolarité pour 705 stagiaires et la CAP a validé sans réserve la titularisation des ces collègues (hors stagiaires étrangers). La moyenne générale de la promotion est de 14.14.

La Direction Générale après examen des situations individuelles et avant la tenue de la CAP proposait 9 redoublements (l'école en proposait 7). Après les discussions en CAP, 12 stagiaires sont admis à redoubler.

Malheureusement et malgré notre opposition, la Direction Générale n'a pas souhaité donner une nouvelle chance à trois stagiaires, prononçant notamment un licenciement.